

29 oct 2021 -21:15

Appartient à [Conseil des ministres du 29 octobre 2021](#)

Droit au petit chômage dans le cadre de la vaccination d'un enfant mineur

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi étendant le droit au petit chômage afin de faciliter la vaccination des enfants mineurs.

L'avant-projet étend le droit existant au congé de vaccination aux situations où un travailleur accompagne un enfant mineur, avec lequel il cohabite, à un site de vaccination afin d'y faire vacciner cet enfant contre le coronavirus.

Le travailleur dispose de ce droit pendant le temps nécessaire à la vaccination de l'enfant mineur. Cela couvre donc à la fois l'acte de la vaccination proprement dit, et le temps nécessaire au travailleur pour se rendre sur le lieu de la vaccination et en revenir.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 28 mars 2021 accordant un droit au petit chômage aux travailleurs afin de recevoir un vaccin contre le coronavirus COVID-19, en vue d'accorder le droit au petit chômage également pour l'accompagnement d'un enfant mineur dans un lieu de vaccination

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be